

La gestion financière

Points principaux circulaire Fonds publics et territoires du 20 février 2019 – n° 2019- 003

Document réalisé par Acepp Région Ile de France



A. POINTS PRINCIPAUX CIRCULAIRE FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller CAF qui pourra vous accompagner au mieux sur les différentes sources de financement CAF et à toujours vous appuyer sur les textes officiels.

FONCTIONNEMENT

Objet : Modalités de mise en œuvre du fonds « publics et territoires »

Le fonds publics et territoire, en complément des prestations de service, contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. Structuré autour de sept axes thématiques, il reflète les priorités d'intervention de la COG :



- Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les services de droit commun
- Axe 2 : Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance
- Axe 3 : Engagement et participation des enfants et des jeunes
- Axe 4 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques
- Axe 5 : Soutien des établissements d'accueil de jeunes enfants présentant des fragilités économiques
- Axe 6 : Appui aux démarches innovantes
- Axe 7 : Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie.

Financements « sur mesure » à des actions spécifiques que les prestations de service ne peuvent prendre en compte. Levier d'innovation, d'expérimentation et d'évaluation qui nourrit la branche famille sur l'évolution des politiques qu'elle conduit.

[Circulaire fonds publics et territoires](#)

⇒ RAPPEL DES FINANCEMENTS CAF

FONCTIONNEMENT

1. Financement socle à l'heure lié à l'activité

- **PSU** - qui subventionne l'activité et constitue le socle de financement des EAJE (circulaire 26/03/2014)

2. Financement forfaitaire à la place lié aux caractéristiques des territoires et des publics accueillis. Compléments de financements forfaitaires :

- **Bonus mixité sociale – janvier 2019** (circulaire 21/12/2018)
- **Bonus inclusion handicap – janvier 2019** (circulaire 21/12/2018)
- **Bonus territoire contractualisé – 2020** (circulaire à venir)

3. Financement au projet

- **Fonds publics et territoires – février 2019** : démarches innovantes en matière de qualité des projets pédagogiques et d'inclusion sociale, est reconduit pour la période 2018-2022. Les axes consacrés aux enfants en situation de handicap (axe 1) et aux publics fragiles (axe 2) pourront être mobilisés en complément des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » (circulaire 20/02/2019)

4. Doublement des heures de concertation prises en charges dans le cadre de la PS = 6 heures par place et par an

INVESTISSEMENT

1. **Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant – décembre 2018 : création de nouvelles places** (circulaire PIAJE 05/12/2018)
2. **Fond de modernisation des établissements : travaux sans augmentation de places – décembre 2018** (circulaire FME 18/12/2018)

Vous prendrez note du fait que les textes de l'Acepprif sont considérés comme des outils d'information documentaire. En matière juridique et réglementaire, seuls les textes publiés dans les éditions papier du Journal Officiel de l'Union Européenne ou du Journal Officiel de la République Française font foi.

Rédactrice Joëlle DEL GRECO